

Pourquoi faut-il fournir ce plan ?

Le plan de situation permet de localiser précisément le terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir les règles d'urbanisme applicables au terrain.

Comment réaliser ce plan ?

Pour éditer ce plan, vous pouvez vous rendre sur le site du cadastre www.cadastre.gouv.fr ou sur le site internet Géoportail.



Le plan de situation est une pièce obligatoire pour tous les dossiers